



AUTORISATION D'ACCÈS À LA VALLÉE DE LA FAUTAU

Horaires d'ouverture de la vallée : 6h à 17h

L'entrée dans la vallée au plus tard à 16h45 et la sortie au plus tard à 17h45

DATE: _____ VALIDE (3 MOIS) SOIT JUSQU'AU : _____

INFORMATIONS DU VISITEUR

Nom et prénom : _____

Tél. : _____ Date de la visite : _____

Nombre d'adulte (600 fpxf/adulte)* _____

Nombre d'enfant de +12 ans (150 fpxf/enfant)* : _____

Nombre d'enfant de -12 ans (gratuit)* : _____

*Les droits d'accès sont fixés par décision n°2019-110 du 7/10/2019. Le groupe ne devra excéder 10 personnes. Au-delà de cet effectif, une demande préalable devra être adressée à la Direction de l'emploi, de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (DEJSCS), située au 1er étage du bâtiment B de la mairie de Papeete, au 40 41 57 91.

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT, D'INFORMATION ET DE RESPONSABILITÉ DU VISITEUR

ENGAGEMENT DU VISITEUR

Je m'engage personnellement et me porte garant(e) des personnes qui m'accompagnent à respecter les dispositions suivantes :

- Emprunter le chemin d'accès contournant les installations de la société « Polynésienne des Eaux » ;
- Stationner les véhicules exclusivement sur le parking aménagé à l'arrière des bâtiments de la société « Polynésienne des Eaux » ;
- Veiller à la propreté des lieux et ne laisser aucun déchet à l'issue de la visite ;
- Ne pas se baigner dans la rivière longeant le chemin d'accès et s'abstenir de toute action susceptible d'en polluer les eaux ;
- Respecter l'état naturel du site et ne procéder à aucune dégradation, à l'exception des opérations de débroussaillage autorisées sur le sentier d'accès à la cascade de Fautau ;
- S'abstenir de toute activité de chasse, celle-ci étant strictement interdite ;
- Ne pas pratiquer le bivouac, lequel est formellement interdit ;
- Ne reproduire, copier ou dupliquer sous aucune forme le présent document. Toute reproduction non autorisée sera considérée comme une falsification et pourra donner lieu à des poursuites.
- Les chiens sont autorisés uniquement s'ils sont tenus en laisse. Les propriétaires doivent impérativement se munir du nécessaire pour ramasser les déjections de leurs animaux, le cas échéant.
- **Respecter les heures limites d'entrée à 16h45 et de sortie de la vallée à 17h45.**

Toute infraction à ces dispositions, constatée par les agents des services communaux ou par ceux de la société « Polynésienne des Eaux », pourra entraîner l'obligation de réparer les dommages causés ou de verser les dédommagements correspondants à mes frais. En outre, le contrevenant pourra se voir retirer définitivement son droit d'accès à la Vallée de Fautau.

INFORMATION SUR LES RISQUES

La Vallée de Fautau est un site naturel présentant des risques inhérents à son environnement, notamment des chutes de blocs rocheux et des montées rapides des eaux de rivière.

Pour assurer ma sécurité et celle des personnes qui m'accompagnent, je m'engage à respecter les recommandations suivantes :

- Ne pas pénétrer dans la vallée en cas de risque de pluie ou de conditions météorologiques défavorables ;
- Ne pas séjourner dans les zones signalées comme dangereuses et faire traverser les membres de mon groupe en file indienne, le plus rapidement possible ;
- Maintenir une distance de sécurité avec les parois rocheuses.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Je dégage expressément la Commune de Papeete de toute responsabilité en cas d'accident, de blessure, de perte ou de dommage pouvant survenir lors de la visite de la Vallée de Fautau.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement relatif aux droits d'accès à la Vallée de Fautau ainsi que des consignes de sécurité qui y sont associées. Je m'engage à en informer les personnes qui m'accompagnent et à veiller au respect de ces dispositions par l'ensemble du groupe.

Enfin, je reconnais avoir été informé(e) que tout paiement relatif au droit d'accès à la Vallée de Fautau est définitif et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Signature précédée de la mention
manuscrite "Lu et Approuvé"
Le Visiteur

Le Régisseur Municipal



FAUTAU VALLEY ACCESS AUTHORIZATION

Valley Opening Hours 6:00 AM to 5:00 PM
Last entry to the valley: 4:45 PM. Last exit from the valley: 5:45 PM.

DATE: _____ VALID UNTIL : _____

VISITOR INFORMATION

Full Name : _____

Telephone : _____ Date of Visit : _____

Number of Adults (600 XPF per adult)* : _____

Number of Children Over 12 Years Old (150 XPF per child)* : _____

Number of Children Under 12 Years Old (Free) : _____

*Access fees are established by Decision No. 2019-110 of October 7, 2019. The group must not exceed 10 persons. Any group exceeding this limit must submit a prior request to the Department of Employment, Youth, Sports and Social Cohesion (DEJSCS), located on the 1st floor of Building B, telephone +689 40 41 57 91.

VISITOR'S DECLARATION OF COMMITMENT, ACKNOWLEDGMENT OF INFORMATION, AND ASSUMPTION OF RESPONSIBILITY

VISITOR'S UNDERTAKING

I personally undertake, and guarantee on behalf of the persons accompanying me, to comply with the following provisions:

- Use the access path that bypasses the facilities of the company "Polynésienne des Eaux".
- Park vehicles exclusively in the designated parking area located behind the "Polynésienne des Eaux" buildings.
- Keep the site clean and leave no litter after the visit.
- Refrain from swimming in the river running alongside the access path and from any action that could pollute its waters.
- Respect the natural condition of the site and refrain from causing any damage, except for authorized brush-clearing operations on the trail leading to the Fautau Waterfall.
- Refrain from any hunting activity, as hunting is strictly prohibited.
- Refrain from camping or bivouacking, which is strictly forbidden.
- Not reproduce, copy, or duplicate this document in any form. Any unauthorized reproduction will be considered falsification and may result in legal proceedings.
- Dogs are permitted only when kept on a leash. Owners must carry the necessary equipment to collect and dispose of their pets' waste when required.
- **Please respect the entry deadline of 4:45 PM and the valley exit deadline of 5:45 PM.**

Any violation of these provisions, as observed by municipal officers or representatives of Polynésienne des Eaux, may result in an obligation to repair any damage caused or to pay compensation at my own expense. Furthermore, offenders may have their right of access to Fautau Valley permanently revoked.

RISK INFORMATION

Fautau Valley is a natural site that presents risks inherent to its environment, including falling rocks and sudden rises in river water levels.

To ensure my safety and that of the persons accompanying me, I undertake to follow these recommendations:

- Do not enter the valley when there is a risk of rain or unfavorable weather conditions.
- Do not remain in areas marked as dangerous, and ensure that members of my group cross such areas in single file and as quickly as possible.
- Maintain a safe distance from rock faces and cliff walls.

LIABILITY WAIVER

I expressly release the Municipality of Papeete from all liability for any accident, injury, loss, or damage that may occur during my visit to Fautau Valley.

I acknowledge that I have read and understood the regulations governing access rights to Fautau Valley and the associated safety instructions. I undertake to inform the persons accompanying me and to ensure that all members of my group comply with these provisions.

Finally, I acknowledge that I have been informed that all payments related to access rights to Fautau Valley are final and non-refundable.

Signature preceded by the handwritten
statement "**Read and Approved**"

The Visitor

Municipal Revenue Officer